



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم بعهوثة الءاءمة لءمهورفة ءب بوءة ب
لءى مكءب الأمم الءمءءة
والءمءظماء الءولءفة الأءرى
سوف سرا ءءبف

A Vérifier au prononcé

DECLARATION DE S.E M. MOHAMED-SIAD DOUALEH
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LES
LIBERTES FONDAMENTALES DANS LA LUTTE CONTRE LE
TERRORISME AINSI QUE SUR LES TRAITEMENTS DEGRADANTS

*Seizième session ordinaire
du Conseil des Droits de l'Homme*

GENEVE

07 MARS 2011

Monsieur le Président,

Djibouti s'associe aux déclarations faites par le Pakistan au nom de l'OCI, du Nigéria au nom du groupe africain et de l'Irak au nom du groupe arabe.

La délégation Djiboutienne souhaiterait remercier les rapporteurs spéciaux pour leurs rapports et l'introduction qu'ils en ont faite ce matin.

Si un souci de cohérence avait été exprimé par le passé quant aux critères qui président au regroupement des questions thématiques abordé lors des débats interactifs avec les rapporteurs spéciaux, la programmation en commun des deux rapports à l'examen ce matin se justifie largement car la lutte contre le terrorisme a parfois conduit à l'adoption de mesures anti-terroristes peu compatibles avec les obligations internationales des Etats y compris malheureusement, l'usage de la torture et autres traitements ou châtements cruels inhumains ou dégradants.

Monsieur le président, le terrorisme est une préoccupation commune de tous les Etats membres des Nations Unies comme l'a reconnue l'Assemblée Générale dans sa résolution 60/4/297 les actes terroristes visent à l'anéantissement des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie.

Nous voudrions plus particulièrement remercier le rapporteur spécial Monsieur Martin Scheinin pour son rapport, le produit d'une réflexion analytique poussée et de recherche approfondie pour tenter de cerner le contour de la notion de terrorisme et proposer des clés d'articulation afin de réaliser la compatibilité de la lutte contre le terrorisme avec les droits de l'homme.

Les six années dédiées à un effort minutieux de collecte et d'analyse des pratiques établies ou nouvellement introduites ont permis de sélectionner dix pratiques optimales en matière de lutte anti-terroriste. Bien que non-exhaustive et se focalisant essentiellement sur les aspects juridiques, elles viennent néanmoins renforcer et compléter les lignes directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme qui affirme l'obligation pour les Etats de protéger toutes personnes contre le terrorisme, l'interdiction de l'arbitraire, la nécessaire légalité de toutes mesures anti-terroristes ainsi que l'interdiction absolue de la torture.

Nous souhaiterions souligner plus particulièrement les pratiques 7, 8 et 10 en ce qu'elles abordent des aspects cruciaux du problème tant au niveau national qu'international, elles s'avèrent un précieux guide dans un contexte où la question d'une définition universellement acceptée complète et précise du terrorisme continue à se poser et demeure en chantier.

Nous convenons avec le rapporteur spécial que les pratiques identifiées ne visent pas à aboutir à l'adoption d'une approche uniforme par les Etats mais au contraire, dans leurs mises en œuvre une approche prenant en compte les principes fondamentaux du système juridique de chaque Etat devrait être privilégiée.

As this is the last report of the Special Rapporteur we would wish to thank Mr Scheinin for his valuable contribution to the mandate and the extraordinary commitment he has shown in the accomplishment of his duty. We wish him well in his future endeavours.

To Professor Mendez, Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment who is submitting his first report to the Human Rights Council, we would like to extend a warm welcome and assure him of the support of this delegation.

We have read with great interest the report which outlines his working method and his vision. We are pleased to note that the Special Rapporteur intends to engage constructively with States with a view to ensuring enhances respect; and adherence to the Convention.

We concur to the view of the Special Rapporteur that all human rights standards are subject to the norms of progressive development and that the role of the Special Rapporteur is to help generate a thorough and inclusive discussion among all stakeholders with the ultimate aim of better protecting victims.

Thank you Mister President.